



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SECTEUR ENFANCE 2023-2024

CENTRE DE LOISIRS, CAMPS ET SÉJOURS Habilités DDCS et CAF

L'association C MES LOISIRS met en place des actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles. Le règlement intérieur (ci-après) définit les modalités de mise en œuvre des services du secteur enfance. Notamment les actions : centre de loisirs, camps et séjours pour les enfants à partir de 3 ans, 2 ans si scolarisés.

En raison d'un nombre toujours plus important d'enfants présents sur nos actions : centre de loisirs, camps et séjours et afin de préserver la qualité de nos services, ce règlement sera appliqué à la lettre. Nous vous invitons fortement à en prendre connaissance dans sa totalité. En cas de litige, le règlement fera foi.

Les familles de Chens-sur-Léman, de Messery et de Nernier sont accueillies avec des tarifs préférentiels dus à la participation financière des municipalités.

Les familles extérieures aux communes de Chens sur Léman , de Messery et de Nernier sont accueillies avec des tarifs n'incluant pas la participation des municipalités.

Lieux de fonctionnement :

Le centre de loisirs a lieu dans le centre d'animation socioculturel de Chens-sur-Léman, mais aussi dans des espaces de l'école (salle motricité, salle d'évolution sportive, salle de sieste, cantine).

Les camps et séjours ont lieu en France ou à l'étranger, les départs et retours se font depuis le centre d'animation socioculturel de Chens sur Léman.

Périodes de fonctionnement :

Le centre de loisirs est ouvert, sous réserve d'un effectif suffisant (8 enfants minimum), les mercredis, lors des vacances scolaires et sur les temps périscolaires (matin, midi et soir).

La fermeture annuelle a lieu pendant les vacances de Noël.

Les camps et séjours se déroulent lors des vacances de printemps, d'été et d'automne.

Horaires du centre de loisirs :

	<u>Périscolaire</u>	<u>Mercredi</u> Journée ou matin	<u>Vacances</u> Uniquement Journée
<u>Matin</u>	7h à 8h30	7h30 à 9h	7h30 à 9h
<u>Midi</u>	12h à 14h	Possibilité de récupérer soit à 11h30 soit à 13h	
<u>Soir</u>	17h à 18h30	17h à 18h30	17h à 18h



TRÈS IMPORTANT :

Afin de pouvoir fonctionner correctement, les enfants ne seront plus acceptés après 9h ! Les enfants qui seront récupérés à deux reprises après 18h30 (périscolaire et mercredi) et 18h (vacances) ne seront plus acceptés pour la période en cour. Aucun remboursement ne sera effectué !

À titre exceptionnel, selon la programmation et en accord avec le directeur, un enfant pourra être récupéré par ses parents en dehors des horaires réglementaires. Uniquement pour un rendez-vous médical ou une urgence familiale. À cette occasion, les parents devront signer une décharge de responsabilité.

Hygiène et vie collective

Les enfants fréquentant nos actions doivent être en bon état de santé et de propreté (corporelle et vestimentaire). Un enfant malade ou fiévreux sera rendu à sa famille.

Nous pouvons donner uniquement des médicaments accompagnés d'une ordonnance ! Ces médicaments doivent être confiés aux directeurs et ils ne doivent en aucun cas être laissés dans le sac !

En cas de choc, coup, petite blessure, nous ferons les premiers soins, surveillerons l'évolution de l'état de l'enfant et préviendrons un des parents.

Il est conseillé aux parents de vêtir leurs enfants de façon simple, pratique et adapter (des vêtements qui ne craignent rien comme la boue, la peinture ou autre). Nous conseillons également d'éviter les boucles d'oreilles (en anneau type Créole), les colliers et de couper les ongles de vos enfants. Durant les beaux temps, prévoir de quoi protéger votre enfant (casquette, chapeau, crème solaire). De même l'hiver, prévoir manteau, gants, bonnets.

L'enfant devra veiller au respect des autres enfants et de toutes les personnes rencontrées (animateurs, cuisiniers, habitants, prestataires...) ainsi que des locaux et du matériel mis à disposition. Toute dégradation volontaire sera facturée aux familles et tout manquement grave à la discipline sera signalé. L'exclusion pourra être prononcée et dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée.

En cas de problèmes entre enfants, aucun adulte n'a le droit de communiquer avec les enfants.

Il est interdit de fumer dans tous les lieux extérieurs et intérieurs fréquentés par les enfants.

Il est interdit d'apporter au centre des objets qui pourraient présenter un danger (canif, briquet, fusil à pompe...).

Inscriptions :

Conditions et formalités administratives

Pour pouvoir participer aux activités du secteur enfance, il est nécessaire d'être adhérent de l'association pour cela, une adhésion devra être payée (8€ par enfant). L'adhésion est valable du 1er septembre au 31 août, elle comprend l'assurance et la carte d'adhésion.

Pour chaque début d'année scolaire, des documents vous sont demandés tels que :

- **Fiche familiale** : nom, adresse, numéro de téléphone, personnes autorisées à récupérer l'enfant.
- **Fiche sanitaire (une par enfant)** : Vaccins à jour, allergies, recommandations...
- **Règlement intérieur** : à lire, à signer et à respecter pour le bon fonctionnement.
- **Droit à l'image**
- **Attestation de la C.A.F avec quotient familial (si vous en avez) ou bons vacances**
- **Justificatif de domicile**

Toutes ces pièces doivent impérativement être rendues avant le début de l'accueil.

Vous pourrez trouver certains de ces documents au centre ou sur le site internet : www.c-mes-loisirs.fr

Tarifs du centre de loisirs : (Tarifs camps/séjours, nous consulter)

Quotient CAF	VACANCES Journée	MERCREDI Journée	MERCREDI Matin 11h30	MERCREDI Matin 13h
0-520	9€	9€	8€	9€
521-720	13€	13€	8€	11€
721-875	16€	16€	9€	13€
876-1075	20.50€	20.50€	10€	14€
1076-1675	23.50€	23.50€	11€	15€
1676-1875	24€	24€	12€	16€
1876-2475	25€	25€	13€	17€
+ de 2475	27€	27€	14€	18€
Hors Communes	60€	60€	41€	46€

La participation demandée aux parents est calculée en fonction du quotient familial de la C.A.F et du lieu d'habitation (Chens-sur-Léman et Messery).

Tous ces prix comprennent les animations, l'encadrement, le repas, le goûter, les activités et les déplacements.

La famille inscrivant plusieurs enfants bénéficie d'une minoration de 3€ sur le tarif pour les enfants au-delà du premier. Cela sera appliqué à l'enfant ou les enfants qui seront le moins inscrits.

Exemple : Vous avez 3 enfants, votre tarif journalier est de 10€.

Tarif pour le 1^{er} enfant : 10€

Tarif pour le 2^e enfant et le 3^e enfant : 7€

Quand et comment inscrire ?

Pour chaque période de vacances, un flyer est fourni aux familles via les écoles, il est également à disposition sur notre site internet. Y sont précisés, les informations nécessaires pour la période de vacances, les dates et horaires de permanences d'inscriptions (en général 3 à 4 semaines avant la période). C'est uniquement à ces dates que l'inscription peut être faite.



Au-delà de ces dates, une pénalité de 10 € sera appliquée. Pénalité par enfant, pour l'ensemble de la période.

Pour s'inscrire, il suffit de venir au centre d'animation lors des permanences, de remplir le formulaire d'inscription avec les jours de présences et de régler le montant total.

L'association C Mes loisirs accepte les règlements par chèques, espèces, chèques vacances, bons du conseil général, bons mairie, comité d'entreprise (c'est aux familles de se renseigner sur le fonctionnement de leur comité d'entreprise).

Les règlements en plusieurs fois sont possibles, **uniquement** en faisant plusieurs chèques à encaisser à des dates différentes. Les chèques sont encaissés à chaque fin de période.



L'inscription est validée uniquement si le règlement du centre, du camp ou du séjour est effectué dans sa totalité, si ce n'est pas le cas la place est considérée comme vacante.

ATTENTION : Le directeur du centre, du camp ou du séjour peut refuser un enfant, si les effectifs maximum sont atteints ou en cas d'inscription tardive s'il estime qu'il n'aura pas le temps de réorganiser son équipe afin de respecter le cadre de la loi et de celui d'un bon fonctionnement.

Le nombre maximum d'enfants est fixé en fonction des possibilités de recrutement des animateurs. Le nombre minimum de 8 enfants est nécessaire à l'ouverture du centre, du séjour ou du camp.



Absences

Les familles s'engagent lors de l'inscription sur les jours de présence des enfants. En cas d'absence, les sommes versées ne sont récupérables que sur présentation d'un certificat médical ou si l'absence est **prévenue par mail uniquement** (animation-enfance@c-mes-loisirs.fr) **au moins 7 jours à l'avance.**

Pour les camps et séjours, dès l'inscription 30 % de la somme sera conservée quoiqu'il arrive, pour régler les diverses prestations engagées. 15 jours avant le camp ou séjour 100 % de la somme sera conservée sauf sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, 30 % de la somme sera conservée.

Pour toutes absences justifiées dans les conditions ci-dessus, la famille aura alors la possibilité de réajuster son règlement ou bénéficiera d'un avoir utilisable 1 an.

Factures et attestation fiscale

Les factures peuvent être fournies sur demande auprès du secrétariat du centre. Toute demande d'attestation fiscale doit se faire avant la fin des vacances d'hiver, après cette date le secrétariat ne fournira plus aucune attestation.

Assurance et responsabilité

L'association souscrit une assurance pour toutes les activités liées au secteur enfance. Les éventuels accidents des parents et enfants sur le trajet menant aux activités ne sont pas pris en charge de même pour le trajet retour.

Les enfants sont responsables des objets et des vêtements qu'ils amènent et qui pourraient être détériorés, volés ou perdus. Un carton « objet perdu » se trouve à l'accueil, une date limite de 3 mois pour récupérer les objets est notée sur le carton, après cette date, les objets perdus seront donnés à des associations.

De fait, il est recommandé de ne pas amener d'objets de valeur, d'argent, de diamants ou d'habits de valeur. C MES LOISIRS ne saurait être tenue pour responsable si l'un de ces cas survenait.

La responsabilité du centre s'arrête à partir du départ de l'enfant qui sera pointé sur la feuille de présence. Les parents devront signer la feuille d'émargement lors du départ.

Toute personne autorisée à récupérer l'enfant devra être notée sur la fiche familiale et devra (si on l'exige) présenter sa carte d'identité à l'accueil.

Un enfant de + de 7 ans peut être récupéré par un mineur de + de 16 ans s'il est inscrit sur la fiche familiale. Aucun enfant de moins de 7 ans ne pourra partir avec un mineur.

Les parents doivent faire une décharge pour un enfant rentrant seul en précisant les jours et l'horaire de départ. Aucun enfant de moins de 7 ans ne peut partir seul, même en présence d'une décharge des parents.

Informatique et libertés

Les informations communiquées sont indispensables à la prise en compte de votre demande. Elles donnent lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi informatique et libertés. Ces informations sont confidentielles et à l'usage exclusif du fonctionnement de l'association. Elles ne pourront être utilisées par un particulier ou un organisme commercial.

Contact

Téléphone : 07.71.61.47.66 / 04.81.44.99.99

Mail : animation-enfance@c-mes-loisirs.fr

Courrier : 68 chemin des écoles, 74140 Chens-sur-Léman

Site : www.c-mes-loisirs.fr

Faite à Chens-sur-Léman, le 1^{er} septembre 2023



.....
Partie à remettre à l'association C MES LOISIRS.

Je soussigné Mr et Mme.....

Déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur du secteur enfance de l'association C MES LOISIRS et être en parfait accord avec celui-ci.

Fait à le

Signatures du responsable légal

Signature du ou des enfants